

## PORT SEINE MÉTROPOLE OUEST

### Première réunion de l'Instance Permanente de Concertation

Le 21 décembre 2023 (18h30 21h)

Salle Boris Vian à Achères

COMPTE RENDU

#### → INTERVENANTS

- Marc HONORE, Maire d'Achères
- HAROPA PORT
  - Éliette de LAMARTINIE, Directrice de l'aménagement
  - Jean-Yves HARDY, directeur de projet PSMO
  - Erwan LE PRIOL, Chargé d'opérations
  - Elodie Mellah, Responsable département urbanisme et pilotage de projets
  - Caroline Vallette, Responsable de la politique RSE

#### → ANIMATION

Pascal BEAUMARD, ETAT D'ESPRIT STRATIS

#### → PARTICIPANTS :

4 collègues représentés : État/collectivités territoriales, entreprises, associations, riverains.  
Feuille de présence en annexe

#### → DEROULÉ DE LA RÉUNION :

- Présentation d'HAROPA PORT, de l'équipe projet et du rôle de chacun
- Tour de table des participants
- Présentation des enjeux du port et le calendrier des phases de travaux
- Temps d'échanges N°1
- Présentation des modalités de l'instance et co-construction de la feuille de route
- Temps d'échanges N°2

#### → DIAPORAMA PRÉSENTÉ EN ANNEXE

### ↘ SYNTHÈSE DE LA RÉUNION

L'IPC a réuni 35 personnes. L'ensemble des collègues y était représenté. La réunion s'est déroulée dans une ambiance conviviale, consensuelle et constructive. Les questions ont porté principalement sur les travaux, l'atténuation de ses impacts et l'information chantier sur les 3 communes.

## À RETENIR

- Les travaux du port s'étaleront sur 4 phases de 2024 à 2040.
- Des travaux préparatoires aux premières phases vont débuter mi-janvier 2024
- L'IPC doit constituer le canal principal d'information entre les parties prenantes et se tenir dans la durée. Elle permettra un dialogue régulier, efficace, réciproque entre HAROPA PORT, les communes, les associations et les riverains.
- Une réunion d'information des travaux se tiendra à Andrésy début février 2024 où sera présenté un calendrier précis des opérations de travaux

## ➡ COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

### ➔ INTRODUCTION

#### ➔ Marc HONORÉ – Maire d'Achères

Marc HONORÉ remercie Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, ses collègues maires et élus, la nouvelle responsable de la DDT des Yvelines, les intervenants de HAROPA PORT, les associations et l'ensemble des participants pour leur présence.

Le projet, qui date maintenant de près de 10 ans, a connu un débat public et une phase de concertation de deux années. Une co-construction en détail du projet a été rendue possible grâce à l'association du public lors de réunions de travail satisfaisantes.

À la suite de cette première phase de concertation, un accord a été donné à HAROPA PORT pour poursuivre le projet en associant l'ensemble des acteurs, via un « comité de suivi ». Aujourd'hui s'ouvre une nouvelle phase de concertation et d'information du public qui correspond à la concrétisation du projet.

La ville d'Achères se tient à la disposition de HAROPA PORT pour suivre le projet PSMO sur le long terme.

#### ➔ Éliette de LAMARTINIE – Directrice de l'aménagement

Éliette de LAMARTINIE, nouvelle directrice de l'aménagement de la Direction Territoriale de Paris, salue l'ensemble des participants et confie que l'équipe projet est habitée par deux sentiments ce soir. Le premier, est celui de l'enthousiasme, parce qu'après les phases précédentes du projet, c'est enthousiasmant d'être enfin à la veille de sa concrétisation. Le deuxième est un sentiment de responsabilité, parce que HAROPA PORT a pris des engagements envers les parties prenantes, et envers l'État lors des rendez-vous d'échanges et de concertation soutenus par les études d'impact, qui sont aujourd'hui formalisées dans un arrêté préfectoral.

Éliette de LAMARTINIE, rappelle que :

- HAROPA PORT constitue désormais un grand port maritime de l'axe Seine. La fusion effective depuis 2021 permet une gouvernance et une stratégie unifiées

sur l'axe Seine et sur l'ensemble de ses infrastructures portuaires qui peuvent accueillir du transport maritime, du transport fluvial, de l'activité fret ;

- La vocation de PSMO est de servir la transition écologique et de répondre aux besoins BTP de la métropole ;
- PSMO est un port paysager, intermodal et ouvert et qui s'inscrit dans les infrastructures routières existantes.

Éliette de LAMARTINIE, présente la nouvelle équipe qui pilotera les travaux du port, animée d'un même esprit d'écoute et qui entend maintenir un dialogue constructif, en phase travaux puis en phase exploitation.

*L'équipe projet procède à la présentation jointe en annexe.*

## ➔ TEMPS D'ÉCHANGES N°1 : PSMO & LES TRAVAUX

### SOUS-THÉMATIQUE : BATEAUX-LOGEMENTS

*➔ Martine LEBARD, Présidente de l'association Conflans Cadre de vie et Environnement : Le repositionnement des bateaux logements convient-il aux personnes concernées ?*

- **Cécile MÉNARD-FRÉMONT, représentante des habitants des bateaux-logements**  
Nous avons été contraints à nous déplacer même si nous serions bien restés loin du pont, là où nous étions. Nos bateaux seront en vis-à-vis. Une place de parking est prévue par bateau alors que l'on possède deux véhicules en moyenne. Cependant, nous sommes parvenus à un accord sur l'emplacement de chacun dans le linéaire. Nous aurons par ailleurs une nouvelle passerelle robuste à titre individuel et non plus partagée comme avant. Et de nouveaux aménagements et équipements sont prévus.
- **Elodie Mellah, Responsable département urbanisme et pilotage de projets – HAROPA PORT**  
Le repositionnement des bateaux-logements est lié au creusement de la darse, au droit de leur emplacement actuel, et à la nécessité de faire de la place pour le futur poste de découplage situé à l'entrée de la darse, indispensable pour la bonne manœuvre des bateaux. Ce qui était prévu au projet. Aussi, HAROPA PORT a dû avancer en amont le linéaire des bateaux-logements et les a positionnés en vis-à-vis partiel pour les disposer de manière optimale dans le nouvel espace dédié.  
Tout cela a été fait de manière concertée et itérative avec VNF et les habitants des bateaux-logements, y compris avec les deux bateaux sans titre amenés à partir :
  - Deux réunions en septembre et décembre 2022 ;
  - L'envoi d'une proposition de projet de repositionnement en juin 2023 ;
  - Des entretiens personnalisés en juillet/ août 2023 auprès des propriétaires ;
  - Une réunion conclusive en octobre 2023 avec les propriétaires, VNF, HAROPA PORT et les élus des villes concernées.

- **Erwan LE PRIOL, chargé d'opérations – HAROPA PORT**

*In fine*, au terme de la phase 1 du projet (d'ici à 2027), les habitants des bateaux-logements bénéficieront de nouveaux services : des pontons/passerelles individualisés, des postes électriques, le raccordement au réseau d'évacuation des eaux usées...

→ *Cécile MÉNARD-FRÉMONT, représentante des habitants des bateaux-logements : Les ducs d'albe seront-ils compatibles avec nos bollards (système d'amarrage). Est-il possible de connaître le modèle des futurs ducs d'albe pour se préparer techniquement ?*

- **Erwan LE PRIOL, chargé d'opérations – HAROPA PORT**

Oui, les ducs d'albe sont compatibles avec les bollards de vos bateaux. Les entreprises viendront à la rencontre des habitants des bateaux logements - vers janvier/ février 2024 - pour accorder les dispositifs d'amarrage.

→ *Cécile MÉNARD-FRÉMONT, représentante des habitants des bateaux-logements : Les propriétaires seront-ils obligés de se garer à proximité du pont ? Il y a peu de places sur ce secteur et cela risque de se faire au détriment des riverains. Que prévoit le PLU sur ce point ?*

- **Pascal BEAUMARD, animateur– État d'Esprit Stratis**

HAROPA PORT reviendra vers les habitants des bateaux logements sur ces questions spécifiques encore en analyse.

## SOUS-THÉMATIQUE : COMPENSATIONS / RENATURATION

→ *Martine LEBARD, Présidente de l'association Conflans Cadre de vie et Environnement : En cas d'abattage d'un arbre, est-ce que Haropa Port prévoit d'en planter deux ?*

- **Erwan LE PRIOL, chargé d'opérations – HAROPA PORT**

L'objectif global de HAROPA PORT est de conserver l'ensemble des arbres et d'abattre seulement ceux qui sont nécessaires, à savoir les arbres malades ou situés au droit de la future darse ou des équipements futurs.

Pendant les travaux préparatoires, sur environ 70 arbres, une trentaine sera conservée. Ces derniers ont été identifiés grâce à une étude sanitaire, en 2016, pour privilégier l'abattage des arbres malades.

- **Éliette de LAMARTINIE, directrice de l'aménagement – HAROPA PORT**

L'ensemble du chantier sera suivi par un écologue et seuls les arbres réellement gênants pour le projet seront abattus.

Finalement, HAROPA PORT plantera davantage d'arbres, qu'il n'en a abattu, notamment grâce au parc des Hautes-Plaines qui sera créé dans le projet et les autres plantations prévues.

→ **Marie-José ROSSI-JAOUEN, Présidente de France Nature Environnement Île-de-France :**  
*Quelle superficie sera défrichée ? Comment envisagez-vous la renaturation des espaces ? Quid d'un inventaire faune/flore ?*

▪ **Éliette de LAMARTINIE, directrice de l'aménagement – HAROPA PORT**

Le dossier d'évaluation environnementale a identifié des espèces protégées, mais pas au point d'en faire un dossier « espèces protégées ». Le projet court sur plusieurs phases : l'arrêté préfectoral demande de reconduire un inventaire avant chaque phase de travaux. Ce sera l'occasion de constater les évolutions faunistiques et floristiques dans le temps. Toutefois les travaux et les activités de GSM devraient dissuader l'installation de nouvelles espèces protégées.

Le projet impacte deux zones boisées dans l'emprise de la darse, une zone de 10 000 m<sup>2</sup> et une zone de 8 500 m<sup>2</sup>. Il y aura également 1,13 ha de zones humides impactées pour 1,40 ha compensées. Mais il est prévu, en termes de compensation, sur l'ensemble des phases, la création du parc naturel des Hautes-Pleines, l'esplanade de la darse, la renaturation des berges et le boisement en bord de berges. Le bilan final en termes de renaturation sera positif.

#### SOUS-THÉMATIQUE : RESSOURCES EN EAU

→ **Marie-José ROSSI-JAOUEN, Présidente de France Nature Environnement Île-de-France :**  
*Quelles sont les mesures prises en matière de prévention des risques de pollution des eaux pendant la phase travaux ? En cas de crues décennales voire centennales que se passe-t-il ?*

▪ **Erwan LE PRIOL, chargé d'opérations – HAROPA PORT**

L'enjeu de la pollution des eaux est pris en compte bien évidemment dans le projet. Cela est cadré par un arrêté préfectoral, avec une barrière antimatière en suspension, notamment pendant le battage des ducs d'albe afin d'éviter la libération et la dispersion de la matière dans la Seine. Une station en amont et aval du chantier sera mise en place pour connaître l'impact de cette dispersion. Enfin, les rejets dans la Seine sont interdits depuis les pontons.

▪ **Éliette de LAMARTINIE, directrice de l'aménagement – HAROPA PORT**

Il faut rappeler que la zone du port est par nature inondable, soumise au Plan de Prévention des Risques Inondation, que les travaux se font en conséquence et en intégrant ce risque, et qu'un certain nombre d'équipements et de matériels peuvent être rapidement soustraits en cas d'alerte inondation. Concernant le suivi de la qualité des eaux, les mesures citées par M. LE PRIOL sont également valables en phase 1 pendant le creusement de la darse. .

## SOUS-THÉMATIQUE : MOBILITÉ DOUCE

→ *Jean-Claude RIOU, Président de l'Association de Défense de l'Environnement de la Ville d'Achères : Est-ce que le sentier promenade sera préservé le long de la Seine pendant les travaux ?*

▪ **Éliette de LAMARTINIE, directrice de l'aménagement – HAROPA PORT**

Le projet conservera la continuité piétonne et vélo sur les berges pendant les travaux des bateaux logements.

Toutefois, pendant le creusement de la darse et avant que ne soit installée une passerelle il conviendra de contourner plus loin l'amorce de la darse, ce qui fera un détour.

## SOUS-THÉMATIQUE : ÉVACUATION DES DÉBLAIS, VOIE D'EAU ET TRAFIC ROUTIER

→ *Marc-Noël VANDAMME Secrétaire général de l'association Construisons un Andrézy solidaire : pendant combien de temps le poste de découplage va-t-il servir pour évacuer les déblais par la Seine ? A l'emplacement des chargements, des monticules ne risquent-ils pas de se former et de perdurer jusqu'en 2035 ? Ces monticules ne seront-ils pas situés le long de la Seine à proximité des bateaux-logements ?*

▪ **Jean-Yves HARDY, directeur de projet PSMO– HAROPA PORT**

Le marché des travaux de la phase 1 est encore en période de consultation, les dates précises d'évacuation des déblais sont encore à consolider avec les entreprises. Le creusement de la darse va durer jusqu'à la phase 3 ; le poste de découplage constituera ainsi une zone utile de chargement des déblais issus de la darse. A noter, les phases de terrassement ne seront pas continues, elles alterneront avec des temps d'aménagement.

▪ **Éliette de LAMARTINIE, directrice de l'aménagement – HAROPA PORT**

A la suite de la finalisation de la darse, lorsque le port sera en totale exploitation, le poste de découplage deviendra seulement une zone de séparation/accouplage des barges et ne servira plus au chargement/déchargement de marchandises.

Il n'est pas dans l'intérêt des entreprises travaux qui ont besoin d'espace pour travailler de laisser s'accumuler sur place les stocks de déblais. HAROPA PORT présentera le moment venu précisément les plans d'installation du chantier de creusement de la darse.

→ *Marie-José ROSSI-JAOUEN, Présidente de France Nature Environnement Île-de-France : Si une partie des déblais est retirée par camion, quel poids cela représente-il sur le trafic routier ?*

▪ **Jean-Yves HARDY, directeur de projet PSMO– HAROPA PORT**

Les déblais transportés par camion seront diminués au maximum, notamment grâce à la voie d'eau. Le nombre de rotation de camions, grâce au fluvial, sera divisé par 10, avec une estimation de 10 camions par jour (en moyenne) au lieu de 120 sans la voie d'eau.

→ **Martine LEBARD, Présidente de l'association Conflans Cadre de vie et Environnement :** *J'espère que les camions de la carrière de Saint-Germain-en-Laye et ceux de PSMO n'emprunteront pas la même route. Les entreprises emprunteront-elles vraiment la voie d'eau et avec quelle proportion ?*

▪ **Éliette de LAMARTINIE, directrice de l'aménagement – HAROPA PORT**

HAROPA PORT entend imposer aux entreprises (en phase 1 des travaux) un pourcentage minimal d'utilisation de la voie d'eau pour l'évacuation des déblais, notamment pour le creusement de la darse.

→ **Marc HONORÉ, maire d'Achères :** *La circulation routière constitue un problème avec un flux de véhicules supplémentaire dans le secteur. Il est compliqué de se croiser sur la route du barrage avec 2 véhicules. Avec davantage de camions sur cette route, un aménagement spécifique devra être envisagé rapidement.*

→ **Yann PERRON, Vice-Président délégué à l'Axe Seine Communauté urbaine GPS&O :** *La CU soutient le projet pour l'aménagement des voies au titre de l'accès du port : cela rentre dans les compétences de développement économique de la CU. Il faut aussi veiller au projet de carrière à Saint-Germain-en-Laye lequel arrivera dans la même temporalité que PSMO. Ces deux projets risquent de produire des nuisances et de la confusion aux yeux des habitants. Il faut communiquer distinctement sur ces deux sujets pour limiter la confusion et l'amalgame.*

▪ **Jean-Yves HARDY, directeur de projet PSMO – HAROPA PORT**

L'aménagement de la route du barrage et de l'accès à la darse est prévu à l'horizon 2026.

### SOUS-THÉMATIQUE : OCCUPATION DU SITE + DÉCHETS

→ **Laurent BROSSE, Maire de Conflans-Sainte-Honorine :** *Le site est occupé par les gens du voyage et connaît une problématique de déchets sauvages pour le moins conséquente. Qu'est-il prévu pour ces deux enjeux ?*

▪ **Éliette de LAMARTINIE, directrice de l'aménagement – HAROPA PORT**

HAROPA PORT a constaté une occupation illégale du site depuis septembre 2023. Une procédure d'expulsion est en cours avec une audience prévue le 2 janvier 2024. Dès le départ des personnes, une mesure de gestion de site sera prévue, avec le souhait que cela ne se reproduise plus. Les activités de travaux sur la zone devraient permettre d'en limiter l'accès. Des mesures seront vues avec GPS&O pour couper l'accès routier au-delà de la zone des bateaux-logement. Quant aux déchets, ils seront gérés et évacués au plus vite.

## SOUS-THÉMATIQUE : TRAVAUX, NUISANCES ET INFORMATION DES PUBLICS

→ *Michel PRÈS, Maire-adjoint d'Andrésey, délégué à la Démocratie participative, aux Nouvelles technologies, aux Risques environnementaux et sanitaires* : Lors des aménagements réalisés par VNF pour la pose de ducs d'albe et de palplanches, la ville a dû subir deux mois de travaux et de nuisances sonores. Ces derniers ont duré plus longtemps que prévu et ont été synonymes de nuisances sonores importantes. J'attire l'attention de HAROPA PORT sur ce point, puisque les habitants en ont beaucoup souffert. Quand la pose des ducs d'albe et des palplanches va-t-elle se dérouler ? Il est important de bien informer les habitants en amont.

▪ **Jean-Yves HARDY, directeur de projet PSMO– HAROPA PORT**

L'opération de battage des ducs d'albe est courte. Celle pour les palplanches est plus longue mais elle se réalise loin des riverains. Elles auront lieu à des moments précis, en milieu de journée (voir question ci-dessous).

Des études acoustiques seront réalisées pour vérifier l'acceptabilité sonore de tels travaux et mettre en place, si besoin, les mesures nécessaires. Par exemple : capotage des engins de chantier, adoption du bruit de recul « cris du lynx », unidirectionnel et moins bruyants que les classiques bips de recul, bâches acoustiques, etc. HAROPA PORT prendra le maximum de mesures nécessaires afin de protéger les riverains du bruit.

Des campagnes d'information seront menées pour alerter et prévenir les riverains des opérations bruyantes. HAROPA PORT disposera d'un référent chantier et qui sera l'interlocuteur identifié.

▪ **Éliette de LAMARTINIE, directrice de l'aménagement – HAROPA PORT**

Pour une meilleure information auprès des riverains et pour mieux toucher les habitants en général, il convient de nous faire part des modalités et des canaux d'information spécifiques au sein des communes.

→ *Cécile MÉNARD-FRÉMONT, représentante des habitants des bateaux-logements* : Pour les habitants des bateaux logements le bruit des battages des ducs d'albe est source d'inquiétudes. Quid par ailleurs de la poussière générée par l'aménagement du poste de découplage à proximité ?

→ *Martine LEBARD, Présidente de l'association Conflans Cadre de vie et Environnement* : quels horaires pour les travaux de battage ?

▪ **Jean-Yves HARDY, directeur de projet PSMO– HAROPA PORT**

Les nuisances sonores et poussières sont limitées par arrêté préfectoral. Les travaux auront principalement lieu l'après-midi (avec un temps court d'utilisation de l'outil de battage qui est le plus bruyant), la matinée étant consacrée à la préparation des travaux. L'ensemble des travaux sera phasé dans un calendrier.

**Pour mémoire : prescriptions de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux**

→ **Battage :**

- Horaires autorisés :
  - 09h00 – 12h00
  - 13h00 – 16h00
- Mise en place de mesures d'atténuation

→ **Laurent BROSSE, Maire de Conflans-Sainte-Honorine** : *Le chantier sera long et forcément générateur de nuisances. De nombreux riverains seront touchés : Conflans-Sainte-Honorine, la rive gauche, le quai de l'île du Bac, etc. Quelles mesures envisage HAROPA PORT pour traiter et limiter les nuisances et notamment la poussière ?*

▪ **Jean-Yves HARDY, directeur de projet PSMO– HAROPA PORT**

Beaucoup de déblais mouillés seront retirés des zones en eau et donc ne généreront pas de poussière. Pour les déblais pulvérulents, HAROPA PORT prendra des mesures pour atténuer les nuisances : camions avec bâche, bandes transporteuses capotées, brumisation, lave roue pour les camions, etc. Ces dispositifs ont déjà fait leurs preuves sur d'autres sites.

Une charte chantier vert s'applique sur tous les chantiers de HAROPA PORT. Elle vise notamment à limiter les nuisances et atténuer les impacts environnementaux. Elle est contraignante et exigeante envers les entreprises qui réalisent les travaux, pour :

- Limiter le bruit ;
- Réduire les émissions dans l'air ;
- Protéger le milieu environnant ;
- Éviter le gaspillage des ressources ;
- Gérer efficacement les déchets ;
- Donner une image positive et lisible du chantier ;
- Informer en continu.

→ **Laurent MOUTENOT, Premier adjoint au maire délégué à la Voirie, à la Batellerie et aux Transports, Conseiller communautaire GPS&O** : *La limitation du bruit est vitale pour nos communes et nos habitants. Il serait utile d'établir une cartographie des nuisances sonores avant les travaux, notamment pour identifier les seuils d'acceptabilité. Combien de temps les nuisances pourront se produire, notamment avec le battage et le chargement des bateaux ?*

▪ **Jean-Yves HARDY, directeur de projet PSMO– HAROPA PORT**

HAROPA PORT aura la même vigilance pour le chargement des bateaux que pour le battage des ducs d'albe et des palplanches.

HAROPA PORT envisage que les entreprises de travaux réalisent le chargement des barges le plus loin possible des bateaux logements.

Le battage d'un duc d'albe dure environ 30 minutes pour environ 85 dB(A) à 40m. Il s'agit de travaux en effet assez inconfortables. Il y aura environ 3 semaines de battage en février/mars 2024 et une semaine pour la zone de découplage en juin 2024 et encore deux autres en septembre/ octobre 2024.

- **Éliette de LAMARTINIE, directrice de l'aménagement – HAROPA PORT**

La phase 1 des travaux de PSMO aura lieu de 2025 à 2027 : HAROPA PORT ne disposera d'un planning consolidé de ces travaux qu'à la fin 2024 lorsque les entreprises auront été sélectionnées.

Pour ce qui concerne la phase préparatoire des travaux qui court durant l'année 2024, HAROPA PORT propose que la prochaine IPC soit consacrée à la présentation précise des travaux et des impacts et mesures acoustiques, tant ce sujet est sensible et important.

→ **Martine LEBARD, Présidente de l'association Conflans Cadre de vie et Environnement :** *Quels sont les horaires de chantier ? Est-ce qu'il y aura des travaux de nuit ? Est-ce que le chantier sera éclairé la nuit ?*

- **Jean-Yves HARDY, directeur de projet PSMO– HAROPA PORT**

Le chantier sera réalisé sur un seul poste de 7h à 19h. Il n'est pas prévu de travaux de nuit. L'arrêté préfectoral autorise seulement un éclairage une heure avant le début du chantier et une heure après. Notons toutefois que pour des raisons de sécurité, il est probable que l'entreprise, dans la zone de base-vie, laisse des éclairages la nuit (éviter vol de matériel, vandalisme, etc.).

→ **Michel PRÈS, Maire-adjoint d'Andrésey, délégué à la Démocratie participative, aux Nouvelles technologies, aux Risques environnementaux et sanitaires :** *En cas de bruit comment comptez-vous prévenir les habitants ? L'information est le point le plus important : si on met en place une information préalable au chantier, le seuil de tolérance des riverains sera plus important. Sur la commune d'Andrésey, il existe une application pour prévenir les riverains. Il est nécessaire que HAROPA PORT se rapproche de nous. Si on est informé en amont, on pourra assumer et expliquer ces nuisances auprès de nos concitoyens. Dans le cas contraire, ce sera plus difficile.*

- **Caroline Vallette, Responsable de la politique RSE – HAROPA PORT**

L'objectif de l'IPC c'est d'informer et travailler avec les membres en s'appuyant sur les habitudes des différentes communes, leurs outils et réseaux de communication, pour une diffusion optimale de l'information chantier auprès des riverains et du grand public.

## ➔ TEMPS D'ÉCHANGES N°2 : IPC & FEUILLE DE ROUTE

→ **Laurent WASTL, Maire d'Andrésey :**

*Les secteurs d'Andrésey concernés et qui seront impactés par les travaux sont constitués des quartiers Fin d'Oise et Rive gauche, vers Achères. Cela concerne évidemment au premier chef le Conseil de quartier ainsi que l'association ADARG-rive gauche.*

*Une réunion d'information serait souhaitable pour ces riverains (et le conseil de quartier) situés à proximité : cela permettrait d'installer des points d'ancrage dans le quartier et de remontées d'information.*

*On pourrait imaginer dans le secteur impacté « un référent riverain » qui se porterait volontaire en phase chantier, pour centraliser l'ensemble des demandes.*

*Plus les réponses apportées seront claires en amont et pendant les travaux et plus le projet se passera bien.*

*Les thématiques à approfondir plus avant comprennent l'agenda précis des travaux et des nuisances inhérentes.*

→ **Josette DEROUX, première adjointe au maire d'Andrésy, déléguée aux Travaux :**

*Il faut informer le plus grand nombre via un site internet dédié au projet pour la phase travaux avec un calendrier précis et localisé.*

▪ **Éliette de LAMARTINIE, directrice de l'aménagement – HAROPA PORT**

L'entreprise désignée va finaliser le phasage des travaux début février 2024. Une réunion d'information « inter-communes » pourra être organisée à la suite de ce travail pour présenter le calendrier précis avant les travaux.

→ **Laurent BROSSE, Maire de Conflans-Sainte-Honorine :**

*Organiser une réunion d'information est une bonne idée.*

*Il faut aussi rédiger un article dans les magazines municipaux respectifs, qui sont lus. Pourquoi ne pas publier aussi dans la presse locale et nationale ?*

*L'objectif est de trouver les bons canaux d'information et le site internet en fait partie.*

▪ **Pascal BEAUMARD, AMO information / concertation – HAROPA PORT**

HAROPA PORT est en contact avec les services communication des 3 communes pour utiliser les canaux d'information de chacun. Un point sera prochainement fait avec ces services en lien avec les cabinets des élus.

→ **Marc HONORÉ, Maire d'Achères :**

*Il faut prévoir des panneaux d'information en bordure du port pour savoir ce qui s'y passe, avec une présentation pédagogique. En effet, aujourd'hui sur le terrain, il n'y a pas beaucoup d'information.*

*Le site internet dédié au projet doit permettre un dialogue (« chat ») entre les habitants et HAROPA PORT.*

▪ **Caroline VALLETTE, Responsable de la politique RSE – HAROPA PORT**

L'enjeu est de se revoir assez vite en IPC pour évoquer les sujets en lien avec les travaux et les nuisances, y compris les sujets connexes. Une nouvelle réunion sera prévue en février 2024 pour évoquer ces points.

→ **Martine LEBARD, Présidente de l'association Conflans Cadre de vie et Environnement :**

*Est-ce que la Villa style Louis XIII sera maintenue, avec des panneaux d'information éventuellement autour ?*

▪ **Éliette de LAMARTINIE, directrice de l'aménagement – HAROPA PORT**

La Villa style Louis XIII sera maintenue et réhabilitée dans le cadre du projet. Elle pourra constituer un lieu éventuel d'information sur le chantier et le projet à terme. Seulement, la Villa pourrait d'abord se retrouver un certain temps dans l'emprise chantier (phase 1) ne permettant pas son accès pour des questions de sécurité.

## → CONCLUSION

### → Marc HONORÉ – Maire d’Achères

Marc Honoré, Maire d’Achères remercie HAROPA PORT pour la présentation du projet et des travaux de PSMO. Ce « Comité de suivi » est important, afin que les participants ne restent pas avec des interrogations.

Monsieur le Maire déclare faire confiance à HAROPA PORT pour piloter et animer ces « Comités de suivi » et pour chercher les solutions adéquates au bon avancement des travaux. La Ville d’Achères est prête à accompagner HAROPA PORT dans la communication et l’information en lien avec le port et le chantier. Le maire souhaite continuer dans cette dynamique.

### → Éliette de LAMARTINIE – Directrice de l’aménagement

Éliette de LAMARTINE remercie l’accueil et la mobilisation des participants.

L’ordre de service va être délivré auprès de l’entreprise lauréate pour les travaux préparatoires le 8 janvier 2024.

Le mois de janvier sera consacré à l’abattage de la ripisylve sur les berges, afin de réaliser ces travaux avant février 2024 début de la période propice à la reproduction des poissons (fraie), et ne pas risquer d’impacter des espèces présentes lors du débroussaillage et abattage de la ripisylve.

HAROPA PORT va rapidement rencontrer l’entreprise lauréate pour travailler précisément sur le calendrier consolidé les travaux et souhaite retrouver les participants de l’IPC en février pour une réunion d’information grand public spécifique au chantier, à Andrésy.

## ➔ PARTICIPANTS

Prénom NOM	Titre	Structure	Signature
<b>Jehan-Éric WINCKLER</b>	Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye	<b>Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye</b>	<b>Présent</b>
<b>Marc HONORÉ</b>	Maire de la ville d'Achères	<b>Ville d'Achères</b>	<b>Présent</b>
<b>Lionel WASTL</b>	Maire de la ville d'Andrézy	<b>Ville d'Andrézy</b>	<b>Présent</b>
<b>Laurent BROSE</b>	Maire de Conflans-Sainte-Honorine	<b>Ville de Conflans-Sainte-Honorine</b>	<b>Présent</b>
<b>Cécile ZAMMIT-POPESCU</b>	Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine-et-Oise	<b>Communauté urbaine Grand Paris Seine-et-Oise</b>	<b>Excusée</b>
<b>Yann PERRON</b>	Vice-Président délégué à l'Axe Seine	<b>Communauté urbaine GPS&amp;O</b>	<b>Présent</b>
<b>Josette DEROUX</b>	Première adjointe au maire déléguée aux Travaux	<b>Ville d'Andrézy</b>	<b>Présente</b>
<b>Michel PRÈS</b>	Maire-adjoint délégué à la Démocratie participative, aux Nouvelles technologies, aux Risques environnementaux et sanitaires	<b>Ville d'Andrézy</b>	<b>Présent</b>
<b>Laurent MOUTENOT</b>	Premier adjoint au maire délégué à la Voirie, à la Batellerie et aux Transports, Conseiller communautaire GPS&O	<b>Ville de Conflans-Sainte-Honorine</b>	<b>Présent</b>
<b>Jean-Daniel ALQUIER</b>	Directeur de l'Aménagement	<b>Communauté urbaine Grand Paris Seine-et-Oise</b>	<b>Présent</b>
<b>Isabelle GARNICA-RENONCOURT</b>	Responsable de l'urbanisme	<b>Ville de Conflans-Sainte-Honorine</b>	<b>Présente</b>
<b>Olivier CASENAZ</b>	Directeur Général des Services	<b>Ville d'Achères</b>	<b>Présent</b>
<b>Muriel LEPAGE</b>	DGA Aménagement urbain	<b>Ville de Conflans-Sainte-Honorine</b>	<b>Présente</b>

<b>Roxane LALLEMAND</b>	Chef du bureau aménagement et développement durable	<b>Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye</b>	<b>Présente</b>
<b>Anne-Florie CORON</b>	Directrice départementale des territoires	<b>Direction départementale des territoires des Yvelines - DDT 78</b>	<b>Présente</b>
<b>François BOURIOT</b>	Adjoint du Président Délégué général des Entreprises fluviales de France	<b>Entreprises fluviales de France</b>	<b>Présent</b>
<b>Yves SALAUN</b>	Directeur régional GSM Île-de-France Normandie	<b>GSM – HEIDERBERG CLEMENT Group</b>	<b>Présent</b>
<b>Thierry HAUCHARD</b>	Chef de service foncier et environnement GSM	<b>GSM – HEIDERBERG CLEMENT Group</b>	<b>Présent</b>
<b>Jean BOUZID</b>	Président du SYTP	<b>Fédération Régionale des Travaux public d'Île-de-France</b>	<b>Présent</b>
<b>José RAMOS</b>	Président de la Fédération Régionale des Travaux public d'Île-de-France	<b>Fédération Régionale des Travaux public d'Île-de-France</b>	<b>Présent</b>
<b>Marie-José ROSSI-JAOUEN</b>	Présidente de France Nature Environnement Île-de-France	<b>France Nature Environnement Île-de-France</b>	<b>Présent</b>
<b>Dominique MARIS</b>		<b>Yvelines Environnement</b>	<b>Présent</b>
<b>Jean-Claude RIOU</b>	Président de l'Association de Défense de l'Environnement de la Ville d'Achères	<b>Association de Défense de l'Environnement de la Ville d'Achères</b>	<b>Présent</b>
<b>Martine LEBARD</b>	Présidente de l'association Conflans Cadre de vie et Environnement	<b>Conflans Cadre de vie et Environnement</b>	<b>Présente</b>
<b>Marc-Noël VANDAMME</b>	Secrétaire général de l'association Construisons un Andrésy solidaire	<b>Construisons un Andrésy solidaire</b>	<b>Présent</b>
<b>Christiane PARAVY</b>	Présidente du Collectif pour la protection des riverains de l'autoroute A184	<b>Collectif pour la protection des riverains de l'autoroute A184</b>	<b>Excusée</b>

<b>Freddy BEE</b>	Trésorier	<b>Collectif pour la protection des riverains de l'autoroute A184</b>	<b>Présent</b>
<b>Daniel JORET</b>		<b>Collectif pour la protection des riverains de l'autoroute A184</b>	<b>Présent</b>
<b>Pascal CHIVÉ</b>	Vice-Président	<b>Collectif pour la protection des riverains de l'autoroute A184</b>	<b>Présent</b>
<b>Lionel CARRARA</b>	Président	<b>Réseau Vélo 78</b>	<b>Excusé</b>
<b>Cécile MENARD-FRÉMONT</b>	Représentante	<b>Bateaux logements</b>	<b>Présente</b>
<b>Éliette de LAMARTINIE</b>	Directrice de l'aménagement	<b>HAROPA PORT</b>	<b>Présente</b>
<b>Elodie MELLAH</b>	Responsable du département urbanisme et pilotage de projets	<b>HAROPA PORT</b>	<b>Présente</b>
<b>Jean-Yves HARDY</b>	Directeur de projet PSMO	<b>HAROPA PORT</b>	<b>Présent</b>
<b>Erwan LE PRIOL</b>	Chargé d'opérations	<b>HAROPA PORT</b>	<b>Présent</b>
<b>Mariusz WIECEK</b>	Directeur agence Seine-Aval	<b>HAROPA PORT</b>	<b>Présent</b>
<b>Caroline VALLETTE</b>	Responsable de la politique RSE	<b>HAROPA PORT</b>	<b>Présente</b>
<b>Pascal BEAUMARD &amp; Mathieu VIVIEN</b>	Conseil information/ concertation	<b>État d'Esprit Stratis</b>	<b>Présent</b>